

**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020**

PERSONNEL

1.- Modification du tableau des emplois permanents

M. le Maire informe le conseil de la démission de M. Cyril DUPLAND, adjoint technique sur un emploi à 23h/35.

A compter du 24 février 2020, le service technique en charge de l'entretien de la voirie, espaces verts et des bâtiments se composent :

- d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h/35 ;
- d'un adjoint technique à 28h/35 ;
- d'un apprenti en alternance à 35h/35.

Afin de palier à ce départ, M. le Maire propose au conseil de réorganiser le service et de modifier, à compter du 1^{er} avril 2020, le tableau des emplois permanents de la commune de la façon suivante :

- **suppression** du poste d'adjoint technique avec les fonctions d'entretien de la voirie, espaces verts et des bâtiments à **28 h/35**,
- **création** d'un poste d'adjoint technique avec les fonctions d'entretien de la voirie, espaces verts et des bâtiments à **35 h/35**.

Vote : « pour » à l'unanimité

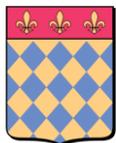
FINANCES

2.- Budget principal - Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE, délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice **2019** lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations d'exercice	1 838 901,89	1 514 048,20	742 340,34	981 533,93	2 581 242,23	2 495 582,13
Résultat de l'exercice	324 853,69			239 193,59	85 660,10	
Résultat reporté		303 269,03		671 916,18		975 185,21
Part affectée à l'investissement : Exercice 2019			603 149,97		603 149,97	
Résultats définitifs	21 584,66			307 959,80		286 375,14

Vote : « pour » à l'unanimité



3.- Budget principal – Approbation du compte de gestion 2019

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2019** par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

4.- Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 307 959,80 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 21 584,66 €
- Report en fonctionnement R002 : 286 375,14 €

Vote : « pour » à l'unanimité

DIVERS

8.- Questions diverses

Sécurisation RD 88 : M. le Maire informe l'assemblée que le conseil départemental a pré-réserve une subvention de 30 000 € pour l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'accès au lotissement « Les Acacias » sur la RD 88 au titre de l'amende de police.

Pour ce même dossier, la région Auvergne-Rhône Alpes a accusé réception de la demande de subvention et indique que celle-ci sera instruite dans les prochaines semaines.

Afin de mener à bien ce projet, étant sur une route départementale, M. le Maire précise qu'il demandera les conseils de l'Agence 01 comme cela a été fait pour l'aménagement du cœur du village.

Ecole de musique : M. le Maire rappelle qu'il avait tenté de mettre en place une activité d'initiation à la musique avec la fanfare de Frans « Le Chant du Marmont ». Mais aucune inscription n'avait été enregistrée. M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par M. BRIEU SAINT SULPICE qui souhaite ouvrir une école de musique sur la commune. La prochaine commission « Associations » étudiera la possibilité d'accueillir cette activité selon la disponibilité des salles communales.

Syndicat : Christian COUDURIER rapporte le compte-rendu du dernier comité syndical du SEP BDS.



SEMCODA : Le projet est à l'arrêt. SEMCODA cherche des subventions pour financer le projet et notamment des subventions pour la dépollution du site. SEMCODA sera certainement amené à revoir à la baisse le nombre de logements en construction.

Ancienne gendarmerie : M. le Maire informe le conseil municipal que le Département a signé un compromis de vente concernant l'ancienne gendarmerie avec DYNACITE. Ces deux institutions étant liées par un bail emphytéotique, DYNACITE est prioritaire pour acheter ce bien. Les élus se posent la question sur la possibilité d'utiliser leur droit de préemption.

Villeneuve,
Le 25 mars 2020

Le Maire
David POMMIER